

A l'attention de M. Michel Franc, Président de Section, Président du Conseil d'administration de l'IGN

Monsieur le Président

Voilà près d'un an que le gouvernement a rendu son arbitrage sur les suites à donner au rapport Lengagne qui date lui-même déjà de septembre 1999. Une des dispositions principales consistait en la mise en place d'un Référentiel à Grande Echelle qui devait être "d'accès aisé tant techniquement que financièrement". Or, à ce jour, on constate très peu de changement dans l'offre et dans les modalités de tarification de l'IGN.

Il nous paraît urgent que le Conseil d'Administration se prononce sur ces sujets, qui sont au cœur de ses attributions, afin de passer sans nouveau retard des intentions aux actes.

C'est pourquoi je me permets de vous rappeler les propositions du SPDG en la matière, propositions qui font l'objet d'un large consensus dans la profession, y compris chez les utilisateurs publics (services de l'État et collectivités locales) qui apportent la plus grande part des ressources "commerciales" de l'IGN.

Notre première demande consiste à appliquer la démarche RGE aux données de base dont dispose déjà l'IGN (Scan 25, BD Ortho, Géodésie, Altimétrie, Toponymie localisée, limites administratives, filaire de voies et découpages statistiques) et qui ont un coût d'investissement initial nul sans attendre de mettre au point et de produire toutes les composantes du référentiel.

La mise en ligne gratuite sur Internet des points géodésiques et des repères de nivellement constitue à cet égard une avancée que nous saluons. Il serait souhaitable de s'en inspirer pour les autres données élémentaires qui sont détenues par l'IGN et qui restent très largement sous-utilisées en raison d'une tarification inadaptée.

Notre seconde proposition vise à subventionner à 100 % les données de base, qui seraient diffusées au coût de mise à disposition et libres de droit. Ces données constituent le cœur du RGE. Elles comprendraient, d'une part les données de base existantes, qui sont beaucoup plus élémentaires que les produits IGN (improprement appelés RGE car trop élaborés), d'autre part le plan parcellaire scanné, calé et assemblé, disponible à un prix de mise à disposition conforme à la politique suivie par la DGI jusqu'à présent, ainsi que le référentiel Adresses, (aujourd'hui seul le produit commercial de La Poste existe), ces 2 bases restant à constituer.

En contrepartie, l'État cesserait de subventionner les produits commerciaux, packagés, que constituent notamment la BD Topo ZUD, Géoroute et les produits papier. Ces produits seraient subventionnés indirectement par la libre utilisation des données du RGE.

Certains éléments "optionnels" du RGE, comme le plan parcellaire vectorisé ou les corps de rues simplifiés ne seraient pas subventionnés. L'IGN pourrait jouer un rôle de prestataire (cohérence avec les autres éléments du RGE) et de diffuseur, sur la base de conventions avec les collectivités ou leurs groupements qui assureraient la maîtrise d'ouvrage et le financement (comme c'est déjà le cas aujourd'hui).

Nous avons été informés au contraire du déploiement, par les services de l'IGN, sans consultation préalable du Conseil d'Administration, d'efforts importants pour faire échouer la proposition de financement à 100% de la constitution de l'orthophoto libre de droits dont ont besoin les services de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Équipement ainsi que les collectivités locales comme de nombreux autres utilisateurs privés. Une telle attitude, si elle était avérée, mériterait au moins des explications.

Nous souhaiterions aussi avoir des informations sur la suite que l'IGN entend donner à l'ordonnance du 11 avril 2001 qui ouvre un droit d'accès, au "coût de reproduction", aux données publiques environnementales (relief, hydrographie, occupation du sol, etc.) ainsi qu'à la convention d'Aarhus qui élargit ce droit d'accès en obligation de diffusion.

Enfin, pour les produits commerciaux, nous souhaitons que l'IGN adopte une politique plus dynamique, dont nous pouvons voir des exemples à l'étranger, au lieu de s'en tenir pour l'essentiel à son pré carré d'utilisateurs publics captifs. Nous avons certes constaté des avancées dans la mise en place de partenariats avec des éditeurs privés, notamment ceux qui élaborent des produits pour la navigation routière ou les services localisés sur le Web, mais il semble nécessaire d'aller plus loin dans la prise en compte de ces secteurs dont la survie est liée à l'existence d'une infrastructure de données géographiques de qualité et à bas prix.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Lucien Seligmann,
président du SPDG/ Club des Utilisateurs de la Géomatique